PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Lettre d'information
N° 339 - 16 septembre 2026

De la «loi imparfaite» au modernisme : la dérive méthodologique de Mgr Pegoraro

Eric Bertinat - Dans son entretien du 6 septembre au quotidien italien *Avvenire*, Mgr Renzo Pegoraro (photo ci-contre), président de l'*Académie pontificale pour la vie*, nommé l'an dernier par Léon XIV, rappelle qu'il n'existe «aucun droit à l'aide au suicide» mais suggère qu'il faudrait «vérifier si nous sommes confrontés à une ***loi imparfaite*** à laquelle il serait toutefois moral de donner son assentiment», notamment parce qu'un refus pourrait pousser un Parlement à adopter une législation «plus permissive et libertaire». C'est moins la conclusion que la méthode qui doit retenir l'attention : elle consiste à faire dépendre le jugement moral sur une loi non de son contenu propre, mais d'une hypothèse sur ce qu'une autre majorité parlementaire pourrait produire demain.

Or c'est précisément cette structure de raisonnement que saint Pie X combattait sous le nom de *modernisme*. Dans *Pascendi dominici gregis* (1907), il décrit une conception où les vérités religieuses sont soumises à l'évolution des circonstances, où «dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable» et où le développement des doctrines est déterminé par les besoins des consciences. Chez les modernistes, une «force progressive» couve dans les consciences individuelles et les changements naissent d'un «compromis et transaction» avec la force conservatrice. C'est exactement le schéma qu'emploie Mgr Pegoraro : le principe moral n'est plus premier, il devient une variable ajustée en fonction du rapport de forces politique : ici, la crainte d'un Parlement plus «libertaire» joue le rôle de cette «force progressive» qui négocie avec la doctrine plutôt que de s'y soumettre.

Le danger de ce raisonnement fondé sur le possible est qu'il n'a pas de limite interne. Si une loi mauvaise peut être justifiée parce qu'une loi pire est imaginable, ce mécanisme s'applique indéfiniment : toute concession présente se légitime par la crainte d'une concession future plus grave. C'est glisser d'une morale de principes à une morale de circonstances, exactement ce que saint Pie X reprochait aux modernistes lorsqu'il les accusait de vouloir adapter les dogmes «aux opinions des philosophes» et de faire dépendre la doctrine de la vie et des consciences plutôt que l'inverse.

La morale catholique procède à l'inverse : elle établit d'abord ce qui est objectivement bon ou mauvais, et la prudence n'intervient qu'ensuite, pour déterminer les moyens d'agir sans jamais transformer le mal en bien. Jean-Paul II pose cette limite dans *Evangelium vitae* (§73) : une loi qui légitime l'euthanasie ne devient pas acceptable parce qu'une autre loi serait pire. Ce qui peut être licite, c'est de soutenir une disposition qui limite les effets d'un mal déjà légalement établi, non de donner son assentiment à une loi nouvelle au nom d'un mal futur hypothétique. Entre ces deux gestes, la différence est celle-là même qui sépare la prudence de l'accommodement : le président de l'*Académie pontificale pour la vie* en anticipant une loi qui n'existe pas encore pour justifier son assentiment à celle qui est en débat, franchit cette ligne. Jean-Paul II est sans ambiguïté : les lois légitimant l'euthanasie «sont des crimes qu'aucune loi humaine ne peut prétendre légitimer», et elles créent «une obligation grave et précise de s'y opposer». –

Contraception gratuite : **Mgr Schneider réaffirme l'enseignement immuable de l'Église**

Parmi les nombreux courriers que Perspective catholique a adressés au clergé catholique, seuls deux accusés de réception nous sont pour l'instant parvenus, secs comme un coup de trique : ceux de Mgr Morerod et de Mgr Krebs.
Ce matin, nous avons reçu la réponse de Mgr Schneider (voir ci-dessous), encourageante, évoquant la sainteté de la transmission de la vie humaine, selon l'ordre très sage du Créateur — tel que l'Église catholique l'a toujours et partout enseigné sans la moindre ambiguïté. Nous le remercions vivement pour sa réponse et que nous l'assurons de nos prières.

ATHANASIUS SCHNEIDER
Episcopus titularis Celerinensis et
Auxiliaris Sanctae Mariae in Astana

P.O.Box 622, 010010 Astana, Kazakhstan
athanasius.schneider@gmx.net
Tel./WhatsApp 007-777-701 6863

Eric Bertinat
Président de *Perspective Catholique*
Route d'Epeisses 46
1237 Avully, Suisse

Astana, le 14 septembre 2926

Messier le Président de *Perspective Catholique*,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 août 2026, dans laquelle vous évoquez vos efforts pour vous opposer à l'initiative législative visant à rendre la contraception gratuite dans le canton de Genève.

Votre opposition à une mesure gouvernementale aussi tragique sera, par ailleurs, l'occasion de rendre un témoignage lumineux à la vérité divine concernant la sainteté de la transmission de la vie humaine, selon l'ordre très sage du Créateur — tel que l'Église catholique l'a toujours et partout enseigné sans la moindre ambiguïté.

Votre initiative est très louable et méritoire. Nous devons tout mettre en œuvre pour que notre société redevienne une société qui accueille, aime et protège les enfants — tous les enfants —, et tout particulièrement les enfants à naître. Seule une société qui accueille et protège la vie humaine à tous les stades de son existence possède un véritable avenir et est pleinement humaine. Une société hostile à la conception et à la naissance des enfants devient une société de mort, et non de vie.

Je vous envoie la bénédiction, accompagnée de ma prière et du vœu que votre initiative porte beaucoup de fruits pour le véritable bien des personnes et de la société.

Avec mes sincères salutations en Christ,

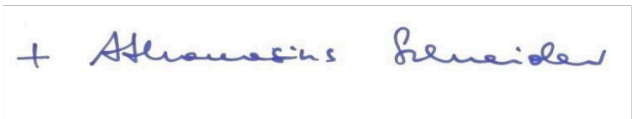

«Nous n'avons d'autre roi que César.» (1)

Roland Lomenech - C'est après la flagellation et la scène de l'Ecce Homo, quand Pilate présente aux Juifs le Christ portant la couronne d'épines et le manteau de pourpre pour essayer de le soustraire à leur haine enragée, que la lâcheté du gouverneur romain cède à la peur d'être dénoncé comme ennemi de César. «Si tu le délivres, disent les Juifs à Pilate, tu n'es pas ami de César ; quiconque se fait roi se déclare contre César.» Pilate fait alors une dernière tentative en faisant revenir le Christ et en disant «Voici votre roi» puis «Crucifierai-je votre roi ?». A quoi les Juifs répondent «Nous n'avons d'autre roi que César.» « Alors, poursuit l'évangéliste, il le leur livra pour être crucifié. »

Ainsi, sur un plan juridique, c'est parce qu'il s'est proclamé roi que le Christ a été condamné à mort. Quand bien même il précise que «(son) royaume n'est pas de ce monde» puisque «si (son) royaume était de ce monde, (ses) serviteurs auraient combattu pour qu'il ne fût pas livré aux Juifs», quand Pilate lui demande «Tu es donc roi ?», Jésus répond : «Tu le dis, je suis roi».

Les deux royautés s'opposent, celle de Dieu et celle de César, parce la royauté de César ne supporte d'autre royauté qu'elle-même. Le Christ, quant à lui, a évité le piège des pharisiens au sujet de l'impôt à payer. «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu» (2) et l'histoire illustre ce point par la multiplicité des régimes dont s'est accommodée la religion chrétienne, l'essentiel n'étant pas la nature du système politique mais sa capacité à faciliter et même à favoriser la pratique de la religion.

Pourquoi alors la guerre entre les deux royaumes ? Parce que si les deux royautés portent sur deux plans bien différents, de manière assez évidente et en tout cas inévitable, elles ne peuvent coexister qu'à la condition d'une subordination de celle de César à celle de Dieu et que cette subordination pose problème depuis le Non serviam de Lucifer. Aveuglés par leur attente d'un Messie restaurant un royaume conquérant et dominateur, et surtout par leurs privilèges matériels remis en cause par la nouvelle alliance, les pharisiens, les scribes et les princes des prêtres rejettent celle-ci alors qu'ils avaient toutes les clés pour la comprendre et la faire accepter au peuple juif.

«Mon royaume n'est pas de ce monde» dit le Christ, et pour paraphraser les Juifs, ceux qui ne l'acceptent pas ne sont pas les amis de Dieu. Vouloir faire croire que la religion vise à établir le paradis sur terre, que ce soit pour un peuple élu ou pour la masse de l'humanité, c'est dénaturer le message du Christ. La royauté sociale de celui-ci consiste à donner à chacun les moyens de réaliser sa vocation spirituelle et de se préparer à rejoindre l'autre monde, et tout régime qui s'y oppose construit son propre malheur et celui de sa population. Le futur empereur Titus l'observa selon Flavius Josèphe lors de la prise et de la destruction de Jérusalem en l'an 70. La France et tout le monde occidental y court allègrement depuis la Révolution de 1789, Albert Camus que nos élites bien pensantes ne soupçonneront pas de complotisme, expliquant bien que si Louis XVI a été exécuté, c'est parce qu'il était le lieutenant (le lieu-tenant) de Dieu et que sa mort reléguait Dieu «dans le ciel des principes» (3) ! Toujours la même tentation et la même révolte. Non serviam !

Et depuis les années 60, ce que la Sainte Vierge avait annoncé dans ses apparitions à La Salette et à Fatima, on assiste à la même inversion dans l'Église où la charité est confondue avec l'aide sociale. A en croire le Père Jérôme (4), un grand spirituel du XXe siècle, c'est au retour de la seconde guerre mondiale que la mentalité activiste s'est développée jusque dans les communautés monastiques contemplatives : il fallait moins de prières et plus d'action, plus d'implication sociale. Comme si l'Église avait attendu l'aggiornamento pour se préoccuper du sort des plus faibles et des plus démunis !… Mais saint Vincent-de-Paul demandait chaque jour aux prêtres lazaristes 1 heure d'oraison et entre 2 heures et demie et 3 heures pour la messe, la récitation du bréviaire, la lecture de l'Évangile et l'examen de conscience, et aux Filles de la Charité, 2 heures d'oraison au fil de la journée plus l'assistance à la messe. Il y voyait la condition pour une action fertile au service des pauvres. Les deux royaumes se superposent et l'activité humaine ainsi conduite selon la hiérarchie des valeurs permet à chaque état de réaliser sa vocation et aux âmes de se préparer à leurs fins dernières.

A l'inverse, refuser d'accorder la primauté au royaume de Dieu sur celui de César, c'est refuser la royauté du Christ et c'est stériliser l'action humaine sur le plan même où elle prétend se libérer. Les Psaumes abondent déjà d'avertissements dans ce sens et c'est un drame de voir les chefs de l'Église abdiquer la royauté du Christ en le rabaissant au niveau d'un prophète parmi d'autres. Pourquoi le Christ est-il mort sur la Croix si toutes les religions se valent ? Pourquoi le Christ s'est-il offert en sacrifice sinon pour nous inviter à le suivre et à nous unir à Lui en hiérarchisant nos actes en fonction de la suprématie de son royaume sur celui de César ? C'est cela seul qui peut changer le monde, de même que la prière et le sacrifice de religieuses cloîtrées comme sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus ont permis l'action de missionnaires et la conversion de milliers d'âmes.

Ce ne sont pas de bons pasteurs, ceux qui enseignent que le royaume de Dieu et celui de César ne font qu'un. Ils induisent le peuple en erreur comme les princes des prêtres excitaient le peuple juif pour réclamer la mort du Juste. Comme les princes des prêtres, ils lancent l'anathème sur ceux qui rappellent l'importance de la prière et du sacrifice, en particulier celui réalisé sur l'autel (et les persécutions dont le Padre Pio a été victime ne sont pas du tout innocentes à ce titre-là). Ils font des encycliques sur l'écologie ou l'accueil des migrants, ils accueillent toutes les hérésies et les idéologies à la mode mais condamnent ceux qui veulent remettre l'Église au milieu du village parce que comme les princes des prêtres, ils n'ont d'autre roi que César. —

_____

(1) **Evangile selon saint Jean**, XIX 15
(2) **Evangile selon saint Marc**, XII 17
(3) **L'Homme révolté**, Albert Camus, 1951
(4) **Père Jérôme, Un moine au croisement des temps**, Anne Bernet, Editions du Cerf, 2015, p.349.

Pour nous aider
CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève

Comment nous aider ?
Par une contribution financière. Le QR ci-contre vous facilitera votre versement.
Une idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)
D'avance, nous vous remercions